

# Rapport d'activité 2016

## Activités du comité

### A) Relations publiques

Comme annoncé lors de l'AG d'avril 2016, le comité s'est donné 2 ans pour augmenter significativement l'audience de notre association. En effet, le nombre de médiations menées ne justifie actuellement pas les heures passées en permanence et le dévouement des permanent·e·s qui s'en chargent.

- Un panneau au contenu très simple a été créé, imprimé et suspendu dans les bus d'Yverdon-les-Bains, durant le mois de novembre 2016. Simultanément, 3 annonces portant le même contenu étaient passées dans le Journal d'Yverdon. Simultanément encore, le comité rencontrait des agents de proximité de la police yverdonnoise (Police du Nord vaudois) et envoyait notre documentation à tous les niveaux hiérarchiques des divers services de cette police. A l'heure de rédiger le présent rapport, ces démarches ont déjà amené quelques appels en permanence.
- Le projet des « Caravanes de quartiers » a été abandonné par la Ville de Lausanne, faute d'intérêt suffisant dans les quartiers concernés. Dommage pour nous qui espérions y trouver une occasion de nous faire connaître du public lausannois.
- En revanche, nous avons profité d'une offre de l'USL (Union des sociétés lausannoises), dont nous sommes membre, pour commander l'affichage d'une feuille, quasi-identique à celle des bus, sur les panneaux réservés à l'affichage associatif et culturel à Lausanne. Cette campagne se déroule sur 4 fois 3 semaines en 2017.
- Une campagne d'information a été menée ciblant les 40 EMS publics vaudois, membres de l'AVDEMS. Notre flyer usuel, accompagné d'un feuillet décrivant nos possibilités d'intervention, a été envoyé à toutes les directions de ces EMS. Contact a également été établi avec le secrétariat central de l'AVDEMS en vue d'une publication dans leur organe ou d'une présentation à leur assemblée générale. Le tout, hélas sans résultat à ce jour.
- Un premier contact a également été établi avec la direction de l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile), qui « chapeaute » notamment les CMS.
- Une lettre de rappel a été envoyée aux 80 régies de l'USPI-Vaud, et une lettre exploratoire à l'ARPPE (Alliance romande des propriétés par étage), sans effet à ce jour.
- 2 articles nous mentionnant ont paru dans la presse : dans 24 Heures des 30-31 juillet, et dans *Migros Magazine* du 12 juillet 2016.

### B) Activités visant la permanence :

Une étude minutieuse des appels arrivés sur notre numéro de téléphone ayant montré qu'une part importante d'entre eux ne débouchait sur aucun **message sur notre boîte vocale**, le comité a proposé aux permanent·e·s, d'abord à l'essai puis définitivement, de rappeler ces numéros afin de tenter d'établir un contact. Ce changement a déjà porté quelques fruits.

La **répartition des tâches** du comité a été revue, et améliorée en vue d'une meilleure efficacité. De même, divers **documents concernant la permanence** ont été révisés, et plusieurs détails clarifiés. Travail de Sisyphe, à vrai dire : chaque fois qu'on pense avoir comblé une lacune, quelqu'un découvre un nouveau « trou » dans le tissu de nos procédures et des documents y relatifs...

Suite à la trop maigre fréquentation de nos rencontres d'actifs, une enquête a été menée auprès des permanent·e·s afin de mieux cerner leurs possibilités et disponibilités. 8 personnes y ont répondu. Dès 2017, le calendrier de ces rencontres sera adapté en fonction des résultats.

### C) Autres activités

Le comité a dû chercher une **nouvelle trésorière-comptable**, suite à la démission de Marie-Claude Ischer, qui s'en est occupée de nombreuses années à notre très grande satisfaction. Nous avons eu la chance de trouver la « perle rare » en la personne d'Esther Tomanek, la sœur de notre médiatrice Josefa Naveira. Nous remercions la nouvelle trésorière tout comme l'ancienne, ce travail étant d'une importance énorme pour la bonne marche de notre association.

Une **archive** de l'AsMéd-VD, couvrant de 1993 à 2012, a été préparée et déposée au Centre pour l'Action Non-violente. Le comité remercie les personnes qui ont fouillé leurs archives pour aider à combler les lacunes de cette documentation.

Le **site Internet** a été légèrement remanié afin que les informations les plus importantes apparaissent en tout premier sur la page d'accueil.

Une ancienne permanente ayant fait longuement défaut et renié sa promesse de reprendre son activité parmi nous, le comité a œuvré pour l'amener à **rembourser** la part de rabais de formation dont elle avait bénéficié indûment.

## Activités de la permanence

**Deux nouvelles personnes** ont rejoint le groupe des permanent·e·s. Il y avait ainsi **12 permanent·e·s** à la fin de l'année, auxquels s'ajoutent 10 autres médiateurs et médiatrices.

**La permanence** a comme de coutume été tenue 2 fois par semaine, les lundis soirs de 19h à 21h et les vendredis matins de 9h à 11h, à l'exception des jours fériés et des vendredis pendant les vacances scolaires d'été.

**178 appels téléphoniques** ont été reçus au cours de l'année (2015 : 216), plus quelques demandes par e-mail, non comptées. La fréquence mensuelle des appels a fortement varié, avec un minimum de 5 en avril et un maximum de 24 en septembre ! (2015 : de 10 en mars à 30 en juin.)

**7 dossiers** ont débouché sur une vraie **médiation**, chacune pour une séance unique. Une seule s'est conclue par un accord... qui n'a pas tenu sur la durée, une des parties se faisant expulser de son logement. On notera cependant que l'utilité d'une séance de médiation ne se limite pas à un éventuel accord (« ça m'a fait tellement de bien de me sentir vraiment entendu », nous dit-on parfois), de même qu'il est tout à fait encourageant que nombre d'appels à la permanence, éventuellement suivis d'une lettre à la « partie B », suffisent à apaiser le climat.

**4 « rencontres des actifs »** ont eu lieu, malheureusement pas toujours avec l'audience qu'elles mériteraient aux yeux du comité (cf. supra).

**Une journée de formation permanente** a été organisée, sur le thème des « Cercles restauratifs », animée par Yannick Arlabosse et Jean-Maurice Muret. 13 de nos médiateurs/trices y ont participé.

Ce travail de permanence, et le suivi des dossiers qui en découle, est tout à fait considérable, et les personnes qui le mènent méritent tous nos remerciements.

Finissons cependant par une remarque plus désagréable : trop d'erreurs et d'incohérences sont encore à déplorer dans le suivi écrit des activités sur les fichiers Livre de bord, Médiateurs, Responsables dossiers. Il a fallu intervenir à de nombreuses reprises pour corriger des données erronées, combler des oublis, et même rétablir des données effacées par mégarde !

## Membres

A fin 2016, notre fichier comportait exactement 100 adresses :

- 41 membres cotisants, dont 38 individuels et 3 collectifs.
- 59 « correspondants » (non cotisants), dont 33 individuels et 26 collectifs.

Ce nombre ne varie guère d'année en année. Son augmentation serait certes souhaitable, les membres constituant l'assise – autant morale que financière – de notre association, mais reste peu probable du fait que nous ne faisons aucun effort pour gagner de nouveaux membres, la priorité étant aux relations publiques visant l'augmentation des dossiers.

Que toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de notre association, par leur travail ou par leur contribution financière, soient ici remerciées chaleureusement... et encouragées à continuer.

Le 10 mai 2017



Philippe Beck, président